

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril à 20 heures 15, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire,

Présents :

Véronique PERINI - Pierre COURCHAI - Nicole ROUVIERE Adjoints

Catherine VULPÉE – Conseillère déléguée

Irène LEGRAND-MORIN, Richard DE FILIPPIS,
Eric JEANJEAN, Sandrine BATORI,

Absents : Sébastien POUTREL - Michel PICHARD – Pierre-Louis JEANJEAN

Madame Véronique PERINI a été élue secrétaire de séance.



1) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire lit la carte de remerciements transmise par Mme MUNOZ suite au décès de son époux.

2) BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal

Monsieur le Maire commente le compte de résultat 2023.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire a souligné le solde de 2023 qui reste positif à savoir 201 519.54 Euros à comparer avec le solde de 2022 qui était de 145 164.47 Euros. Cette épargne permet de financer des investissements afin de moderniser les infrastructures communales. Il est à noter la disparition définitive de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) en 2022.

A/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Section de fonctionnement :

- Dépenses 2023	967 562.73 Euros
- Recettes 2023	1 023 917.80 Euros
- Résultat exercice 2023	+ 56 355.07 Euros
- Résultat antérieur	+ 145 164.47 Euros
- = Résultat cumulé	+ 201 519.54 Euros

- Section d'investissement :

- Dépenses 2023	528 210.46 Euros
- Recettes 2023	218 856.93 Euros
- Résultat exercice 2023	- 310 353.53 Euros
- Résultat antérieur	+ 264 772.60 Euros
- = Résultat cumulé	- 45 580.93 Euros

Reste à réaliser 2023 :

- Dépenses	8 900.00 Euros
Recettes	175.000.00 Euros
= Solde	+166 100.00 Euros

Excédents des financements nets des investissements au 31/12/2023 + 120 519.07 Euros

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre COURCHAI, Adjoint, Monsieur le Maire étant sorti comme le veut l'usage.

B/ AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023

Le Conseil municipal, décide de ne pas affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement puisque nous avons un excédent de financement de la section d'investissement.

C/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les propositions de dépenses et de recettes étudiées préalablement par la commission finances sont présentées par Monsieur le Maire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 225 773 Euros comme indiqué dans le tableau ci-après

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	615 700,07	405 181,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8 900,00	175 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 45 580,93	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	670 181,00	670 181,00
	+	+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 225 773,00	1 024 253,46
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 201 519,54
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 225 773,00	1 225 773,00
	+	+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 895 954,00	1 895 954,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Les postes importants :

- Charges du personnel : la prévision est fixée à 409 000,00 Euros
- Charges à caractère général : Ce poste à hauteur de 407 700,00 Euros sert au fonctionnement général de la commune (eau, électricité, chauffage, entretien voiries, bâtiments...)
- Charges de gestion courante : Ce poste à hauteur de 362 573,00 Euros prend en charge la cotisation au service de la sécurité incendie départementale, la subvention du CCAS, les indemnités des élus, les participations scolaires et les contributions aux organismes divers (SDEC)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	368 800,00	0,00	407 700,00	407 700,00	407 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	398 400,00	0,00	409 000,00	409 000,00	409 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	192 297,00	0,00	362 573,00	362 573,00	362 573,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		959 497,00	0,00	1 179 273,00	1 179 273,00	1 179 273,00
66	Charges financières	39 500,00	0,00	45 500,00	45 500,00	45 500,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		999 997,00	0,00	1 225 773,00	1 225 773,00	1 225 773,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	999 997,00	0,00	1 225 773,00	1 225 773,00	1 225 773,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 225 773,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 500,53	0,00	5 000,46	5 000,46	5 000,46
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 500,00	0,00	53 500,00	53 500,00	53 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	487 978,00	0,00	471 314,00	471 314,00	471 314,00
731	Fiscalité locale	302 372,00	0,00	316 895,00	316 895,00	316 895,00
74	Dotations et participations (3)	111 484,00	0,00	123 444,00	123 444,00	123 444,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	53 500,00	0,00	53 500,00	53 500,00	53 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 005 334,53	0,00	1 023 653,46	1 023 653,46	1 023 653,46
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 005 934,53	0,00	1 024 253,46	1 024 253,46	1 024 253,46

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL		1 005 934,53	0,00	1 024 253,46	1 024 253,46	1 024 253,46
--------------	--	--------------	------	--------------	--------------	--------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					201 519,54
---	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 225 773,00
--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisionis budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Subventions versées aux associations : La somme globale attribuée s'élève à 15 391,00 Euros.

Comme tous les ans, les élus souhaitent soutenir les associations en leur octroyant des subventions nécessaires à leur bon fonctionnement durant l'année.

IV - ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES						58
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET						
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	
204182	SDEC	Participation	SDEC	Etablissement de droit public	30 000,00	
INVESTISSEMENT (total)						30 000,00
FONCTIONNEMENT (total)						132 426,00
6553	01	Contingent incendie	PAYEUR DEPARTEMENTAL CALVADOS	Etablissement de droit public	33 835,00	
657341	SDEC	Participation	SDEC ENERGIE	Etablissement de droit public	55 000,00	
657341	VILLE DE LISIEUX	Centre loisirs	VILLE DE LISIEUX	Commune	6 000,00	
657341	COMMUNAUTE AGGLO	Participation	COMMUNAUTE AGGLO LISIEUX NORMA	Commune	12 000,00	
657348	COMMUNAUTE AGGLO	Frais Urbanisme	COMMUNAUTE AGGLO LISIEUX NORMA	Commune	3 000,00	
657363	CCAS	Participation	CCAS BEUVILLERS 14100 BEUVILLE	Commune	7 200,00	
65748	APE BEUVILLERS	Subvention	APE BEUVILLERS	Association	2 000,00	
65748	CERCLE DE L'AMITIE	Subvention	ASSOCIATION PAR CERCLE DE L'AMITIE DE BEUVILLE	Association	600,00	
65748	BEUVILLERS PLUS JUME	Subvention	JUMELAGE BEUVILLERS	Association	700,00	
65748	SECOURS CATHOLIQUE	Subvention	PLUS GIPPE	Association	300,00	
65748	ALCOOL INFO	Subvention	SECOURS CATHOLIQUE LISIEUX 141	Association	300,00	
65748	REFUGE ANIMAL AUGERO	Subvention	ALCOOL INFOS BASSE NORMANDIE C	Association	100,00	
65748	LIGUE CANCER	Subvention	REFUGE ANIMAL AUGERON	Association	1 451,00	
65748	ECOLE BON PASTEUR	Subvention	LIGUE CONTRE LE CANCER	Association	200,00	
65748	DOIGT D'ARGILE	Subvention	COMITE	Association	500,00	
65748	APF PARALYSES	Subvention	ECOLE BON PASTEUR	Association	500,00	
65748	CROIX ROUGE	Subvention	LES DOIGTS D'ARGILE 14100 BEUVI	Association	500,00	
65748	RESERVE	Subvention	ASSOC PARALYSES DE FRANCE	Association	100,00	
65748	AFSEP SCLEROSES	Subvention	CROIX-ROUGE FRANCAISE	Association	200,00	
65748	ECOLE ST JEAN BAPTIS	Subvention	RESERVE SUBVENTIONS 14100 BEUV	Association	600,00	
65748	ECOLE STE THERESE	Subvention	ASSOC FRANCO SCLEROSES EN PLAQU	Association	100,00	
65748	CIDFF	Subvention	ECOLE SAINT JEAN BAPTISTE DE L	Association	650,00	
65748	PARTICIPATION FAMILL	Subvention	ECOLE SAINTE THERESE	Association	800,00	
65748	LES RESTOS DU COEUR	Subvention	OCEC	Association	370,00	
65748	AFM TELETHON	Subvention	CIDFF 14100 LISIEUX (10 RUE RO	Association	100,00	
65748	CAL HANDBALL	Subvention	M PARTICIPATION FAMILLES	Association	2 500,00	
			LES RESTAURANTS DU COEUR 14120	Association	600,00	
			AFM 14000 GAEN (51 RUE DES ROS	Association	100,00	
			CAL HANDBALL	Association	300,00	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	APAEI DES PAYS DAUGE	Subvention	APAEI DES PAYS D AUGE ET ASSOC	Association	150,00
65748	AMICALE ANCIENS COMB	Subvention	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS GL	Association	150,00
65748	ADMR LISIEUX	Subvention	ADMR DE LISIEUX	Association	300,00
65748	LA DAME BLANCHE	Subvention	LA DAME BLANCHE	Association	300,00
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE	Subvention	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE 14	Association	1 000,00
65748	FNATH	Subvention	FNATH 14120 MONDEVILLE (38 RUE	Association	100,00
65748	MFR VIMOUTIERS	Subvention	MFR VIMOUTIERS	Association	100,00
65748	SPA	Subvention	SPA 75847 PARIS CEDEX 17 (39 B	Association	100,00
65748	SECOURS POPULAIRE	Subvention	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS CO	Association	300,00
65748	CERCLE AMITIE EXCEPT	Subvention	CERCLE DE L AMITIE DE BEUVILLE	Association	120,00
65748	MFR LA POMMERAYE	Subvention	MFR LA POMMERAYE	Association	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Intérêts des emprunts : Représentent pour 2024 : 45 000,00 Euros.

-Les impôts locaux : Il est à noter qu'une hausse des dotations d'Etat annuelles représente pour l'année 2024 un gain financier de 2 000,00 Euros, malgré la disparition de la DGF.

Le contexte économique restant difficile, la commission finances propose de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2024. Cette proposition est mise aux voix. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter l'impôt pour l'année 2024.

Dès cette année la taxe d'habitation réapparaît après deux ans d'absence seulement pour les résidences secondaires. Les bases d'imposition effectives en 2024 **fixées par l'Etat** augmentent de 7% (compte tenu de l'inflation)

	Taux 2023	Produits 2023	Taux 2024	Produits 2024
Taxe d'habitation	7,00%	7 545,00 €	7,00%	7 662,00 €
Foncier bâti	36.14%	536 318,00 €	36.14%	557 640,00 €
Foncier non bâti	25.89%	14 550,00 €	25.89%	15 275,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 671 181.00 Euros dont 451 500.00 Euros pour les travaux de l'exercice 2024. Les principales opérations présentées par Monsieur Pierre COURCHAI, Adjoint chargé des travaux sont rappelées ci-dessous :

- Travaux d'accessibilité divers bâtiments
- Défense extérieure contre l'incendie
- Création d'un parking salle des loisirs
- Aménagement plateaux ralentisseurs Route du Sap
- Travaux de voirie + 2 plateaux + zone 30 Route d'Orbec
- vente maison MUNOZ et revente de celle- ci

RECAPITULATIF

BUDGET PRINCIPAL

- Recettes de fonctionnement	1 225 773,00 Euros
- Dépenses de fonctionnement	1 225 773,00 Euros
- Recettes d'investissement	670 181,00 Euros
- Dépenses d'investissement	670 181,00 Euros

Soit un budget 2024 cumulé à hauteur de 1 895 954,00 Euros

Ce budget a été voté à l'unanimité.

3/DÉLIBÉRATION (intervenant D. MAUDUIT)

A/Tarif location salle des loisirs pour séance de sophrologie

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : une habitante de BEUVILLERS l'a sollicité pour mettre en place des séances de sophrologie à raison d'une séance d'1h30 par mois le samedi matin dans la salle des loisirs. L'utilisation de cette salle va engendrer des frais d'électricité et de chauffage. Il propose de louer cette salle pour un montant forfaitaire mensuel de 25 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer cette salle pour les séances de sophrologie pour un tarif forfaitaire de 25 Euros par mois à compter du 1^{er} septembre 2024.

b/ Demande de subvention – APCR + 2024 - Travaux d'aménagement et de sécurisation de la route d'Orbec

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la nécessité de faire des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route d'Orbec sur la commune de BEUVILLERS. Le montant total des travaux est de 51 428.00 € HT soit 61 713.60 € TTC. Cette dépense sera inscrite au budget principal de l'année 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route d'Orbec pour un montant de 51 428,00 € HT, soit 61 713,60 € TTC, de l'entreprise TOFFOLUTTI, installée à MOULT-CHICHEBOVILLE (Calvados), fixe le calendrier prévisionnel de septembre 2024 à décembre 2024, sollicite le Conseil Départemental du Calvados au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR +) – année 2024 pour une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux, s'engage à financer les dépenses restant à la charge de la commune sur le budget communal – exercice 2024 (financement propre) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Eric JEANJEAN :

- La priorité à droite de l'impasse d'Orbec Route d'Orbec n'est pas respectée par les automobilistes de la route d'Orbec, il faudrait peut-être mettre un panneau croix de st andré

Irène LEGRAND-MORIN :

- La sortie de l'école en priorité à droite est très dangereuse.
- Les odeurs de l'entreprise Alva sont insupportables. Ils doivent se mettre aux normes. D'un point de vue européen ce type de nuisances olfactives ne doit pas être accepté.

Nicole ROUVIERE

- La barrière de l'élémentaire ne fonctionne plus avec l'interphone.

Sandrine BATORI

- Les travaux relatifs à l'escalier dans la résidence le bois de la coulinière sont prévus pour quand ?
- Réponse : Les travaux n'ont pas pu être réalisés cet automne / hiver en raison du temps, les travaux ont été reportés à septembre 2024.

La séance est levée à 21h50